

GROUPE BMTC INC.

MANDAT DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

1. OBJET ET MANDAT

Le présent mandat expose les principales fonctions et responsabilités de l'administrateur principal de Groupe BMTC inc. (la « Compagnie »).

Le rôle de l'administrateur principal consiste à faciliter, en collaboration avec le président du conseil d'administration et avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, le fonctionnement du conseil d'administration indépendamment de la direction et à maintenir et rehausser la qualité de la gouvernance.

2. INDÉPENDANCE

L'administrateur principal doit être un administrateur de la Compagnie et être indépendant au sens des exigences de la réglementation applicable.

3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

- (a) faciliter le fonctionnement du conseil d'administration indépendamment de la direction et maintenir et rehausser la qualité de la gouvernance du conseil d'administration et de la Compagnie;
- (b) assister et faire des suggestions au président du conseil d'administration en relation avec les ordres du jour, les procédures et la fréquence des réunions du conseil d'administration pour faire en sorte que le conseil d'administration et ses comités soient en mesure d'accomplir leur travail avec efficacité;
- (c) coordonner avec le président du conseil d'administration l'information devant être fournie aux administrateurs indépendants et s'assurer de la qualité de cette information;
- (d) présider les réunions des administrateurs indépendants;
- (e) assurer la transmission d'informations entre les administrateurs indépendants et le président du conseil d'administration;
- (f) avoir des interactions régulières avec le président du conseil d'administration, le président et le chef de la direction au sujet de questions touchant la gouvernance;
- (g) veiller à ce que les responsabilités du conseil d'administration soient bien comprises tant par le conseil d'administration lui-même que par la direction et que les lignes de démarcation entre les responsabilités de l'un et de l'autre soient clairement comprises et respectées.